

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL RHONE-ALPES

Grandes Cultures n°23 du 17 février 2011

Colza

18 parcelles sur les 28 déclarées à ce jour dans la base régionale Rhône-Alpes ont fait l'objet d'observations en ce début de semaine, du 14 au 15 février 2011.

Stades des Cultures

Si une seule des parcelles du réseau observées en ce début de semaine a véritablement atteint le stade C2 avec 65% de plantes au stade, un début de décollement est noté pour 1/3 des situations (de 5 à 65 % de plante concernées). Sur les autres parcelles la reprise de végétation est maintenant bien effective (stade C1 - reverdissement au niveau des cœurs - atteint pour 50 à 100 % des plantes).



Observations Ravageurs

→ **Charançon de la tige du colza : Les captures tendent à se généraliser : Début de la période de risque pour les parcelles les plus avancées**

Comme le laissait présager la météo, les déplacements de charançons vers les cultures ont eu tendance à se généraliser entre les relevés de cuvettes du début de la semaine dernière et ceux de ce début de semaine. Des captures sont notées - de 1 à 97 - moyenne = 10,8 - sur 13 des 18 parcelles ayant fait l'objet d'un relevé en ce début de semaine. Si on cumule les captures obtenues depuis la mi-janvier et notamment sur les deux dernières semaines, on atteint une moyenne de 9,7 captures réparties sur 17 des 21 parcelles ayant fait l'objet d'au moins un relevé.

Le modèle proPlant considère à ce jour sur la région qu'en fonction du poste météo, soit le gros des vols a déjà eu lieu, des arrivées limitées pouvant toutefois encore intervenir (stations de St Geoirs et Ambérieu) soit que seule une partie des ravageurs est en place et de nouvelles arrivées probables (stations de Montélimar, Lyon et Macon).

Rappelons que ces insectes sont très difficiles à voir dans la végétation, d'où l'importance du piégeage pour lequel on raisonne en présence/absence, le niveau de captures pouvant être très fluctuant d'une cuvette à l'autre sans pour autant refléter l'importance de la population qui se met en place.

On peut par ailleurs penser que les toutes premières femelles arrivées voilà une semaine a minima ont pour partie mûri leurs ovaires alors que pour les dernières, quelques jours sont encore nécessaires pour les rendre aptes à la ponte. Ainsi le modèle proPlant considère que de premières pontes partielles sont possibles dès maintenant sur la région.

Rappelons que l'on est en situation à risque quand on conjugue présence de charançons (révélée par les captures), femelles aptes à la ponte (maturation généralement acquise 8 à 10 jours après les arrivées) et présence d'un minimum de tige tendre.

En conséquence, on peut considérer à ce jour qu'on entre en période de risque pour les parcelles les plus avancées alors que pour les autres le risque ne débutera qu'avec l'apparition des premiers entre-nœuds vert-clair manifestant le tout début montaison, évolution plus ou moins rapide en fonction des conditions météo des jours à venir.

→ **Charançon de la tige du chou : Persistance de captures relativement modérées. Attention toutefois à ne pas confondre avec le charançon de la tige du colza.**

Le charançon de la tige du chou reprend son activité en même temps que le charançon de la tige du colza et accompagne fréquemment celui-ci dans les cuvettes.

Toutefois, on cumule à ce jour des captures relativement modérées dans les pièges du réseau régional : 17 au total, réparties dans 3 situations parmi les 17 pour lesquelles au moins un relevé spécifique a été effectué depuis la mi-janvier.

Alors que la forte nuisibilité du charançon de la tige du colza est provoquée par le dépôt des œufs au niveau de la tige qui engendre déformations et éclatements, la nuisibilité du charançon de la tige du chou, qui pond ses œufs au niveau des pétioles, est considérée comme négligeable. Les larves migrent vers la tige pour achever leur développement sans provoquer de grosses perturbations.

Il est donc important de bien distinguer les deux espèces au niveau des captures dans les pièges en examinant à la loupe (x10) les insectes piégés qui se différencient par les extrémités des pattes. Les tarse sont de couleur orangée pour le charançon de la tige du chou, noirs comme le reste du corps pour le charançon de la tige du colza. Cette différence n'est le plus souvent bien visible que sur insectes secs.



A noter que des baris peuvent aussi accompagner les autres charançons dans les pièges. Rappelons qu'ils se distinguent facilement des deux autres charançons par des reflets métalliques, et une forme en obus caractéristique et nettement différente.

Les baris se portent progressivement vers les cultures au cours du printemps, parfois avec de premières arrivées dès l'automne, ils pondent au niveau des collets des plantes mais le développement des larves dans les racines est très décalé par rapport au cycle de production de la culture et, à ce titre, ils sont considérés comme non nuisibles.

Blé

Le bulletin blé est en veille jusqu'au 1^{er} mars 2011.

Maïs

Trêve hivernale.

Tournesol

Trêve hivernale.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes.

Directeur de publication : Gérard SEIGLE VATTE, Président du Comité Régional d'Epidémiosurveillance

Analyse de risque et rédaction : Colza et tournesol : CETIOM, Blé et maïs : ARVALIS-Institut du Végétal

Animation du réseau : Chambre d'Agriculture de la Drôme

A partir des observations réalisées par :

Coopératives et négoce agricoles : Agridev, Agridrôme, Coopérative Agricole Drôme Provençale (CADP), Drômoise de Céréales (CDC), Ets Payre, GAIC Cholat, Groupe Bernard, Groupe Dauphinoise, Groupe Eurea, Pomarel Négoce, Terres Dioises, Top Semence, Valsoleil

Autres organismes : ARVALIS Institut du végétal, Chambre d'Agriculture de la Drôme, Centre Régional d'Expérimentation Agricole de Satolas (CREAS), FREDONRA, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho (SPSMS)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRARA dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.